

Description de l'emplacement

- ▶ 2 modules (580 X 290 cm)
- ▶ 1 module (290 X 290 cm)

- ▶ Moquette au sol, cloisons mélaminées, bandeaux, une enseigne drapeau, 1 éclairage par module (halogène 300 W)
5 Badges max

Nota : Toute modification impliquant un supplément de structure sera facturée ①

	L'unité H.T. €	Nombre	Total €
Inscription / Frais de dossier <i>(une par entreprise ; comprend 10 cartes d'invitation entrée gratuite)</i>	200	①	200
Exposant indirect <i>Règlement ART. 4</i>	103
1 module (2,90 x 2,90m) <i>(minimum par entreprise)</i>	662
2 modules (2,90 x 5,80m)	1110
Module supplémentaire	632
m ² supplémentaire	75
Supplément angle	115
Réserve 2 m ²	185
Banque d'Accueil	82
IMPORTANT Pour être acceptée, la demande de réservation devra être accompagnée d'un chèque représentant 30 % de votre participation TOUT RÈGLEMENT PAR TRAITE SERA REFUSE Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée des dossiers. La réservation sera effective dès réception de votre facture et après règlement du solde au plus tard 15 jours avant la manifestation		Total hors TVA
		T.V.A. 19,6 %
		Total T.T.C.
		Assurances	27 €
		TOTAL
Nombre de Badges <i>Limité à 5</i>	Réservation 30 %

Cachet

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

activités informations

Activité(s) :

Afin de pouvoir donner **une identification précise** de votre activité aux visiteurs nous vous remercions de nous indiquer :

Votre activité principale (que vous voulez voir figurer dans la liste remise aux visiteurs) :

Les produits exposés (4 produits maxi) :

Les autres activités de votre entreprise (pour info) :

Votre contact : **Stéphane BERTRAND** - 05 49 01 12 19 - Fax : 05 49 01 75 25 - Courriel : stephane.bertrand@capexpo-poitiers.com

VOTRE ENSEIGNE :

Maxi 14 lettres

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Modifications de stand :

Vous souhaitez des modifications dans votre stand :

- Pas de bandeau
- Cloisons supplémentaires (sur devis) ①
- Cloisons à supprimer

Si vous souhaitez des modifications, faites le plan de votre stand en bas de cette page.

Autres : ① *Demande à effectuer avant le 15 janvier 2011*

- Location mobilier (catalogue sur demande)**
- Manutention et chariot élévateur = 50 €/heure**
- Moquette personnalisée**
5,50 € H.T. le m² posée
Nombre de m² |__|__|
Prendre contact pour la couleur avant le 15 janvier 2011
- Coton gratté 6,50 € H.T. le ml** en 2,4 m de largeur
Nombre de ml |__|__| (non posé)
Prendre contact pour la couleur avant le 15 janvier 2011

NOUVEAU

Vous participez à Maison Confort,
votre entreprise est inscrite sur **capexpo-poitiers.com** rubrique **portail pro**,
1^{er} site internet de mise en relation avec vos clients potentiels.

Vous bénéficiez ainsi d'une année de présence sur le Web. Vous serez contacté très rapidement par la Société ACTISENS en charge du site internet pour la réalisation et la mise en ligne des fiches produits de votre entreprise.

Renforcez votre communication sur le site internet Maison Confort :

- >> Bannière visible sur toutes les pages du site dimension 468x60 = 1.000 € HT*
- >> Carré visible sur toutes les pages du site dimension 250x250 = 300 € HT*

* Insertion valable 1 an - Ces prix s'entendent fichiers fournis par vos soins.

Plaquette
Mur d'images
Enseigne
Panneau
Banderole
Stand
Véhicule
Objet pub
Calendrier
Impression textile,
PLV, etc...



Il existe une méthode pour faire un carton...

**[même si on est pas
une grosse boîte !]**

SEMA PLUS

IMPRIMEUR SERIGRAPHIE NUMERIQUE GRAND FORMAT

- Pour **s'affirmer**
- Pour **s'ouvrir** à de nouveaux marchés
- Pour **créer** plus de valeur ajoutée

Vous avez besoin de conseil et d'expertise ?

➔ **Contactez-nous sans attendre !**

Stéphane DE SA - 06 80 74 00 09

sd@semaplus.com

www.semaplus.com

règlement particulier

en complément du Règlement National des Foires et salons de France

Art. 1 MAISON - CONFORT le salon régional de l'habitat, de la décoration et des transactions immobilières aura lieu le 28, 29 et 30 janvier 2011 au Parc des Expositions de Poitiers. Il sera couplé sur les mezzanines avec le Salon du Mariage.

Art. 2 Le plan de distribution des stands est établi dans son principe, il n'est pas contractuel. L'organisateur pourra le modifier en fonction du nombre d'exposants, de la nature des demandes, de la spécificité des produits présentés....

Art. 3 Les demandes d'emplacement sont souscrites et acceptées pour le salon et non pour un emplacement déterminé. **Il ne sera accepté qu'une enseigne par module d'exposition.** Sauf dérogation un exposant ne pourra pas disposer de plus de 4 modules.

Art. 4 EXPOSANTS INDIRECTS : **un stand ne peut accueillir qu'une seule entreprise.** Les associations de professionnels et groupements qui sous une même enseigne regroupent physiquement ou affichent nominativement plusieurs entreprises, y compris les magazines thématiques, acquitteront un droit exposant indirect pour chaque entreprise.

Art. 5 Ne seront prises en considération que les demandes accompagnées de l'acompte de 30%. Chèque libellé à l'ordre de MAISON CONFORT. Le solde sera réglé sur présentation de la facture et avant toute installation des stands.

Art. 6 Les exposants expriment un choix sur des emplacements qui seront attribués suivant l'ordre d'arrivée des dossiers et la nature de l'activité des entreprises (l'objectif étant d'éviter de placer face à face ou côte à côte des entreprises exerçant la même activité). **Sous réserve que leur dossier soit déposé avant le 1^{er} novembre 2010, les exposants du précédent salon seront prioritaires pour retrouver leur emplacement.**

Art. 7 En cas de force majeure un exposant empêché d'occuper son emplacement devra en aviser les organisateurs au plus tard avant le 5 janvier 2011 ; au-delà de cette date aucun remboursement ne sera effectué.

Art. 8 OCCUPATION ET EMLACEMENT

Dimensions des stands :

Les exposants qui construisent leur stand (ex : cuisinistes...) sont invités à s'assurer préalablement des cotes précises de leur emplacement auprès du secrétariat.

Montage des stands :

Les emplacements seront à la disposition des exposants le 26 janvier 2011 de 12h à 20h, le 27 janvier de 8 h à 20 h et le 28 janvier de 8h à 10h. L'installation devra être impérativement terminée à 10h.

Dans le cas d'un stand important, l'exposant prendra contact avec le secrétariat pour disposer d'un temps de montage supérieur.

L'entrée des véhicules est interdite dans le hall.

Description de l'emplacement :

Les emplacements mis à disposition comprendront :

- Moquette au sol.
- Cloisons mélaminées.
- Bandeaux.
- Une enseigne.
- 1 projecteur de 300 W par module de stand.

La hauteur maximum des stands et des enseignes est fixée à 3 mètres.

Art. 9 PROMOTION COMMUNICATION. La promotion et la communication s'effectueront en régie et en partenariat (affichage, presse, magazine...). Les documents diffusés ne comporteront aucune publicité concurrente aux exposants du salon. Maison Confort se décharge de toute responsabilité quant aux publicités démarchées par d'autres supports.

Art. 10 ASSURANCES. Chaque exposant est tenu de souscrire l'assurance responsabilité civile et multirisques proposée par le comité d'organisation. Capital garanti : 6 100 € - Franchise 10% minimum 732 €.

Art. 11 SECURITE. Les exposants sont tenus de se conformer aux règles en vigueur. La visite de sécurité aura lieu le jeudi 27 janvier 2011. Les PV de classement au feu des matériaux utilisés seront exigés dès le début du montage. Pour tous renseignements, appeler le secrétariat du salon.

Art. 12 GARDIENNAGE. L'exposition sera gardiennée par une société spécialisée de 19h à 8h du mercredi 26 janvier au lundi 31 janvier 2011 - 8h.

Art. 13 DEMONTAGE. Le démontage des stands est autorisé le dimanche 30 janvier de 19h à 21h et le lundi 31 janvier à partir de 8h. Il devra être impérativement terminé à 12h. Toute détérioration des stands constatée au démontage sera facturée à l'exposant.

PLAN MÉDIA 2011

AFFICHAGE

90 panneaux 320 x 240

80 panneaux 120 x 176

300 affichettes magasins

PRESSE

Insertions Nouvelle République

+ TV Hebdo 1^{ère} page

et tiré à part (Vienne)

Centre Presse : TV Hebdo 1^{ère} page + 1 page



Un projet immobilier ?

Au Crédit Mutuel, nous vous répondons dès le 1^{er} rendez-vous

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.cmlaco.creditmutuel.fr

Crédit immobilier : Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit vous rembourser les sommes éventuellement versées. Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest. Société Coopérative de Crédit à Capital variable. Société de Courtage d'Assurances N° ORIAS 07 023 470 (vérifiable auprès de l'ORIAS, 1 rue Jules Lefebvre 75009 PARIS - www.orias.fr). Capital initial 336 912,33 € - Siren 870 600 259 RCS Nantes. 46, rue du Port Boyer - BP 92636 - 44326 Nantes Cedex 3.

maison confort

le rendez-vous
incontournable de 2011



Faites des **affaires**

Enrichissez
votre fichier prospects

Valorisez l'**image**
de votre entreprise

